



PROVINCE DU BRABANT WALLON - COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 février 2023

Présents : M. N. TAMIGNIAU Bourgmaster-Président ;
M. F. BRANCART, M^{mes} SACRÉ et NETENS, M. PEETROONS Échevin(e)s ;
M. LACROIX Président du C.P.A.S. ;
M^{me} N. BRANCART, MM. DELMÉE, DE GALAN et HANNON,
M^{me} DORSELAER, MM. SAMPOUX et PISSENS, M^{elle} BAUGNET,
M^{mes} DERIDDER, de MONTPELLIER d'ANNEVOIE et MAHIANT, Conseillers ;
M^{elle} ROMEYNS, M^{me} RABBITO, M. LAMBERT et M^{me} MAYET, Directeur général,
M. M. LENNARTS,

Objet : Décisions de l'autorité de tutelle compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.

Sur invitation de M. le Bourgmestre, M. LENNARTS donne connaissance à l'assemblée des documents suivants :

1. Arrêté du 8 janvier 2023 de M. Chr. COLLIGNON, Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, notifié le 9 janvier 2023 (réf. : SPWIAS/050100/cattr_ali/2023-047192 – Commune de Braine-le-Château – du Service public de Wallonie - *Intérieur action sociale - Département des Finances locales – Direction de la Tutelle financière – Cellule fiscale – Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 Namur*), portant approbation des délibérations du 28 décembre 2022 établissant les règlements fiscaux – Redevances (2) pour les exercices 2023 et 2024.
2. Arrêté du 2 février 2023 de M. Chr. COLLIGNON, Ministre régional wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, notifié le 6 février 2023 (réf. : SPW IAS / FIN/ 2022-047032/ Braine-le-Château /CM/ budget pour l'exercice 2023 - du Service public de Wallonie - *Intérieur action sociale - Département des Finances locales – Direction de Namur – Brabant wallon – Place Falmagne, 1 à 5000 Namur*), portant approbation du budget 2023 voté en séance du Conseil communal le 28 décembre 2022.

-
3. Par ailleurs, l'assemblée,
Revu sa délibération du 28 décembre 2022 portant approbation de modifications et inscriptions de différentes mesures en matière de circulation routière, lesquelles ont été transmises pour approbation à l'administration régionale compétente (le 5 janvier 2023) via l'application du *Guichet des Pouvoirs locaux*.

PREND CONNAISSANCE de la lettre du 25 janvier 2023 (réf. : 2023-047423 – du Service public de Wallonie – *Mobilité et Infrastructures – Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports – Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier - Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur*) informant le Collège que le dossier faisant l'objet de la délibération précitée du Conseil communal a été "examiné et clôturé." et que "Celui-ci peut être mis en œuvre" à la date du 25 janvier 2023.

Dont acte.

Par le Conseil,

Le Secrétaire de séance
(s) M. LENNARTS

Le Président de séance
(s) N. TAMIGNIAU

Pour extrait conforme :
Braine-le-Château, le 23 février 2023

Le Directeur général,
M. LENNARTS

Le Bourgmestre,
N. TAMIGNIAU

